

Qui choisit les devis des travaux ?

Montant des travaux (par devis)	Inférieur 2000 €	Entre 2000 € et 15 000 €	Supérieur 15 000 €
Mise en concurrence obligatoire ? (2 devis minimum)	✗	✓	✓
Vote uniquement des membres du Conseil Syndical ?	✓	✓	✗
Vote de tous les copropriétaires en Assemblée Générale ?	✗	✗	✓

Attention, cette réglementation ne s'applique pas aux travaux d'entretien et de sécurisation.